



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **Point 86**

# **« L'État de droit aux niveaux national et international »**

**INTERVENTION**

de

**Madame Lydia RANDRIANARIVONY**  
**Conseiller à la Mission Permanente de Madagascar**  
**auprès des Nations Unies**

-----

**New York, 16 octobre 2015**

**\*\*\*\*\***

*(Vérifier au prononcé)*

*MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES DES NATIONS UNIES*  
*820. Second. Avenue. Suite 800. New. York. NY 10017*

Monsieur le Président,

L'escalade des violences et des insécurités à l'échelle mondiale persiste à affecter sérieusement la sécurité internationale, les inégalités sociales, la détérioration de l'environnement, tout cela nous incite une fois de plus à réaffirmer notre détermination à n'épargner aucun effort pour l'amélioration des conditions de vie de notre génération actuelle et future.

Ainsi le document final sur « l'avenir que nous voulons » adopté par les dirigeants du monde à Rio de Janeiro en juin 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable souligne entre autres que la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux national et international, ainsi qu'un environnement favorable, sont des conditions sine qua non du développement durable, notamment d'une croissance économique soutenue et partagée, du développement social, de la protection de l'environnement et de l'élimination de la faim et de la pauvreté.

Monsieur le Président,

Selon la Déclaration de la Réunion de Haut Niveau sur l'Etat de droit aux niveaux national et international en septembre 2012, « l'Etat de droit et le développement sont fortement interdépendants et se renforcent mutuellement, sa promotion est indispensable à la croissance économique soutenue et exclusive, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de la faim ».

Partageant cette vision, le Gouvernement de Madagascar a mis en priorité le respect de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la mise en place de l'Etat de droit dans son Programme National de développement (PND).

Certaines institutions comme le Bureau Indépendant anti-corruption (BIANCO) et le Service de lutte contre le blanchiment d'argent (SAMIFIN) ont été établis bien avant la crise de 2009 et dont les activités sont en cours de renforcement et de redynamisation, et ce pour le respect de l'Etat de droit.

Dans ce même ordre d'idée, Madagascar a été choisi pour héberger le Centre Régional de fusion des informations maritimes, dans le cadre du Projet MASE, partenariat entre l'Union Européenne et la Région de l'Afrique de l'Est, Australe et Océan Indien. Ce projet contribuera à l'éradication des divers menaces telles que la piraterie, les trafics des espèces protégés, des bois précieux, les pêches illicites, les trafics des êtres humains et renforcera la gouvernance maritime ainsi que l'exploitation de l'économie bleue régionale.

En outre, les autorités locales comme les Maires sont actuellement mises en places et les Sénatoriales auront lieu en Décembre prochain. C'est pour dire que la mise en place des institutions de la République, qui sont les gages de la stabilité politique, suit son cours normal.

Monsieur le Président,

La bonne gouvernance est une condition fondamentale de la consolidation de la paix. A cet égard, ma délégation se félicite de la tenue très récemment à Madagascar d'un Séminaire de Haut Niveau sur la Bonne gouvernance sous l'égide du Secrétaire général de la CNUCED (Centre des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), fruit de la coopération entre Madagascar et la CNUCED. Ce thème est véritablement en harmonie avec les réalités de mon pays qui a besoin de ses partenaires internationaux en matière de renforcement de capacité et pour l'accompagner de ses différents défis, particulièrement la formation de nos négociateurs nationaux pour maîtriser les différents Accords commerciaux ou Accords sur les investissements qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, et les renforcements de capacité en matière d'intégration du secteur informel dans l'économie formelle.

Monsieur le Président,

Dans les situations de conflit et d'après conflit, il est nécessaire de remettre progressivement l'état de droit, notamment rétablir les institutions chargées de la sécurité capables de protéger la vie et les droits de toutes les personnes et assurer à nouveau le fonctionnement de systèmes judiciaires qui s'attaquent aux graves violations des droits de l'homme.

Dans ce contexte, Madagascar voudrait exprimer sa reconnaissance et son appréciation à la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'Appui pour avoir octroyé à Madagascar du Fonds de consolidation de la Paix (Peace Building Fund – PBF) d'un montant de 40 millions de dollars pouvant aider mon pays dans trois thématiques à savoir : la réconciliation nationale, la bonne gouvernance y compris la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit et l'accès aux services sociaux de base, et création d'emploi afin de garantir une croissance économique soutenue,

C'est dans ce cadre qu'un projet de soutien au début du processus a été approuvé et cofinancé par le PBF et le PNUD afin de mettre en place le Secrétariat Technique du Fonds qui doit appuyer le Comité de Pilotage conjoint du Fonds.

Compte tenu de cette assistance, une Concertation Nationale sur la Réforme du secteur « Sécurité » se déroule actuellement dans mon pays, l'objectif de cette réforme est d'instaurer un réel Etat de droit, d'une justice indépendante et notamment d'un pays sans corruption laquelle corruption constitue un obstacle à la croissance et au développement économique, et entrave l'exécution des lois et l'action des tribunaux.

Monsieur le Président,

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l'endroit du Conseiller juridique et du Chef de la Section des Traités pour leur présentation fort intéressante de l'importance des Traités multilatéraux comme promotion de l'Etat de droit.

Madagascar participe chaque année à la Cérémonie des Traités des Nations Unies, événement ô combien important et solennel qui contribue à la promotion de l'Etat de droit et se révèle à ce titre comme moyen efficace d'inciter de plus grands nombres d'Etats à devenir partie aux Traités multilatéraux et promouvoir le respect de l'Etat de droit sur le plan international. C'est également une occasion unique d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans des instances nationales et internationales.

En outre, Madagascar tient à exprimer son appréciation en ce qui concerne l'octroi des Bourses de formation et de perfectionnement diffusées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, et offertes par l'Autorité internationale des fonds marins dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En effet, ces formations contribuent de façon significative au renforcement des capacités des agents des Etats membres.

Nous tenons à adresser nos félicitations à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Programme annuel de Bourse de perfectionnement en droit international diffusé par la Division de la Codification dont l'impact ne se limite pas seulement aux bénéficiaires des bourses mais à l'ensemble du système juridique des Etats Membres, dans l'objectif de la promotion du droit international.

A cet égard, nous lançons un appel pour des contributions dans le but d'augmenter les ressources financières de ce programme.

Je vous remercie de votre aimable attention.